

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 3 juin 2019 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.

Sont présents ; M. Lucien Mongrain, maire
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5
M^{me} Judith St-Arneault, conseillère siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2019-06-81 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Réjean Lahaie et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

2019-06-82 **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2019**

Considérant que les membres du conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 6 mai 2019;

En conséquence, il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

**RAPPORT DU MAIRE
SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER
ET DU RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE 2018**

Citoyennes et citoyens,
Collègues du conseil municipal,

L'article 176.2.2 du Code municipal a introduit l'obligation pour le maire d'une municipalité de faire rapport, lors d'une séance du conseil tenue au plus tard en juin, des faits saillants du dernier rapport financier et du rapport du vérificateur externe, en voici donc les grandes lignes.

Les états financiers consolidés de la Municipalité de Trois-Rives, de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2018, indiquent un excédent de fonctionnement de 102 088 \$. Les revenus de fonctionnement et d'investissement sont de l'ordre de 1 570 174 \$ alors que les charges totalisent 1 254 231 \$. La Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice qui dessert 3 municipalités (Trois-Rives, St-Roch-de-Mékinac et Grandes- Piles) fait partie de notre périmètre comptable et les états financiers de celle-ci sont inclus dans notre rapport financier consolidé. Pour 2018, le taux de participation de la municipalité dans les opérations de la régie a été de 44,87 %.

Ces états financiers ont été vérifiés par la firme de comptables agréés Désaulniers, Gélinas & Lanouette, S.E.N.C.R.L. Ces derniers ont émis une opinion sans réserve dans leur rapport qui indique que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Trois-Rives, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les informations qui suivent concernent uniquement l'administration municipale donc sans la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice.

À la fin de l'année 2018, pour l'administration municipale, l'excédent de fonctionnement accumulé était de 441 553 \$.

Les dépenses en immobilisation ont totalisé 262 391 \$ en 2018. En voici la liste :

- Asphaltage chemin du Lac-Mékinac 1.5 km;
- Achat d'un classeur pour le bureau de l'inspecteur;
- Fabrication et installation de 2 panneaux touristiques;
- Achat de 2 afficheurs de vitesse radar avec message;
- Achat d'une imprimante pour la bibliothèque.

Pour réaliser ces différents travaux et achats nous avons utilisé les revenus de fonctionnement et reçu des subventions comme le remboursement d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (Canada et Québec) et le Fonds de développement du territoire (MRC de Mékinac).

La Corporation de développement durable Mékinac (pont Mékinac) nous a remis une aide financière de 6 382 \$ en 2018.

La municipalité a reçu les subventions suivantes pour l'aider à réaliser plusieurs travaux de voirie :

- Le Programme d'aide à la voirie locale-Volet entretien du réseau local-du ministère des Transports, une subvention de 52 381 \$.
- Le Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports, une subvention de 5 858 \$ et une autre de 15 080 \$.

- Le Programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État, une subvention de 71 000 \$.
- Le Programme d'aménagement durable des forêts, une subvention de 15 000 \$.

En 2018, la municipalité a remis le montant annuel de leurs taxes au Club FADOQ de Saint Joseph de Mékinac, soit 592 \$. Elle a aussi accordé 4 500 \$ à la Coopérative de solidarité de Mékinac, comme aide financière, pour une huitième année sur un total possible de 10 ans. La Coopérative a également bénéficié d'un montant supplémentaire équivalent à la taxe foncière de leur immeuble, soit 1 026 \$.

Des efforts ont été mis tout au long de l'année pour utiliser les fonds publics le plus judicieusement possible et nous sommes fiers des résultats obtenus.

Je vous remercie de votre attention.

Lucien Mongrain, maire

2019-06-83

Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2018

Il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, d'attester du dépôt de ce rapport, et de le diffuser sur le territoire de la municipalité par voies de circulaires distribués par Postes Canada aux résidences principales, ainsi que par l'envoi électronique aux différentes associations de villégiateurs. Il est également résolu de le publier sur le site Web de la municipalité.

2019-06-84

PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le « CM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Lise Roy Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente procédure soit adoptée :

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a) d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;
- b) d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM aurait été assujéti à l'article 935 CM, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 938 CM;
- c) d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : trois-rives@regionmekinac.com, ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a) Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b) Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM et de la présente procédure;
- c) S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM;
- d) Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM en faisant appel à toute personne, firme ou spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e) Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f) Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsque applicable, dans les délais prévus au CM.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui:

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un fournisseur unique si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

2019-06-85 **Soumission de PM Pulvérisations**

Considérant le service offert par PM Pulvérisations, relatif aux travaux de vaporisation de l'hôtel de ville et du garage attenant contre les araignées, pour un montant de 375 \$ en 2019;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Réjean Lahaie et unanimement résolu, que le conseil municipal approuve cette soumission et autorise les travaux.

2019-06-86 **Fédération québécoise du cancer – Campagne corporative 2019**

Considérant la demande de soutien de la Fondation québécoise du cancer effectuée dans le cadre de sa Campagne annuelle en Mauricie;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives accepte d'appuyer la Fondation québécoise du cancer pour un montant de 500 \$.

2019-06-87 **Soumission pour la tonte de la pelouse - Parc du Presbytère et terrain du garage servant à la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice**

Considérant l'offre de MSPG Paul Guillemette relative aux travaux de la tonte de pelouse du parc du Presbytère et du terrain sur lequel est érigé le garage servant à la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice;

Considérant que cette proposition pour la saison 2019 est faite au montant de 875 \$;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives accepte cette offre.

2019-06-88 **Fonds de développement du territoire – Soutien aux bénévoles**

Considérant que pour soutenir les bénévoles dans l'organisation de leurs événements, un montant de 1 000 \$ par année est réservé dans le Fonds de développement des territoires (FDT) pour chacune des municipalités composant la MRC de Mékinac;

Considérant qu'une demande en ce sens a été déposée auprès du conseil municipal de Trois-Rives par l'Équipe de Vie communautaire de la Paroisse Saint-François, communauté de Saint-Joseph-de-Mékinac, qui organise l'activité *Le dîner des voisins* au mois d'août 2019;

En conséquence, il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives appuie l'Équipe de Vie communautaire de la Paroisse Saint-François, communauté de Saint-Joseph-de-Mékinac, dans son projet visant une demande de 700 \$ auprès de la MRC de Mékinac via le FDT, et l'autorise à utiliser le Parc du presbytère pour réaliser l'activité précitée, compte tenu de l'attestation d'assurance responsabilité fournie.

2019-06-89 **Nomination d'un représentant de Trois-Rives - Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM)**

Considérant que le BVSM dont le mandat est de mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau du bassin de la rivière Saint-Maurice, invite la Municipalité à participer à ses projets en enregistrant son adhésion pour l'année 2019-2020;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, que la Municipalité de Trois-Rives adhère au BVSM pour 2019-2020 en payant la cotisation de 100 \$, et nomme Godfrey Plachta, conseiller municipal, pour la représenter auprès de cet organisme.

2019-06-90 **Demande du Club Quad Mékinac (2011) inc.**

Considérant la demande du Club Quad Mékinac (2011) inc. visant à obtenir de la municipalité une commandite qui apparaîtrait sur leur carte routière annuelle;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le conseil municipal acquiesce à cette demande, en achetant un espace publicitaire au montant de 350 \$ pour 2 ans.

2019-06-91 **Fermeture du bureau municipal – Vacances annuelles 2019**

Il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu, de fermer le bureau municipal les semaines du 14 et 21 juillet, ainsi que celle du 11 et 18 août 2019.

Correspondance

La lettre suivante a été portée à l'attention du conseil savoir :

- D'Isabelle Denis, coordonnatrice aux loisirs, cultures et adjointe administrative à la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, qui demande un appui à la résolution 2019-05-096, concernant une demande de révision de l'offre de service de Postes Canada pour fournir un service de guichet distribuant du numéraire.

2019-06-92 **Dépôt de la correspondance**

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Lise Roy Guillemette il est unanimement résolu, d'autoriser le dépôt de la correspondance.

2019-06-93

Appui à la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban – Demande à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et de l'Accessibilité

Considérant que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban demande l'appui des municipalités de la MRC de Mékinac, entre autres, en ce qui a trait à sa résolution numéro 2019-05-096, adoptée le 10 mai 2019 et intitulée : *Demande à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et de l'Accessibilité, l'Honorable Carla Qualtrough de revoir l'offre de service de Postes Canada afin de faciliter l'accessibilité aux services de numéraire;*

Considérant que le conseil municipal de Trois-Rives est entièrement d'accord avec son énoncé dont la conclusion est une demande de révision de l'offre de service de Postes Canada pour fournir un service de guichet distribuant du numéraire, dans le but de revitaliser les petites localités.

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives appuie celui de Notre-Dame-de-Montauban dans cette démarche.

2019-06-94

Demande de la Classique internationale de canots de la Mauricie

Considérant que la Classique internationale de canots de la Mauricie sollicite l'appui financier de la municipalité pour un montant de 1 500 \$, identique à l'an dernier;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives acquiesce à cette demande.

Rapport de dépenses

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 6 863,09 \$ dont voici le détail :

Salaire administration	Sem. du 28 avril et du 5, 12 et 19 mai	4 871,43
Ginette Roy St-Arnault	Service de conciergerie mois de mai	650,00
Xerox Canada Ltée	Photocopies de documents	25,71
Xerox Canada Ltée	Location photocopieur 3 mois	617,32
Hydro-Québec	Électricité garage et patinoire	247,93
Infotek Mékinac	Fournitures de bureau	450,70

2019-06-95

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

2019-06-96

Approbation de la liste des comptes à payer

Sur la proposition de Caroline Naud, appuyée par Judith St-Arneault il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 3 juin 2019 totalisant 142 285,45 \$.

Lucien Mongrain	Rémunération et allocation	1 122,09
Godfrey Plachta	Rémunération et allocation	382,89
Réjean Lahaie	Rémunération et allocation	332,89
Caroline Naud	Rémunération et allocation	382,89
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation	382,89
Ninon Fortier	Rémunération et allocation	382,89
Judith St-Arneault	Rémunération et allocation	382,89
Salaire journaliers	Divers travaux	144,41
Salaire hygiène du milieu	Écocentre mai	146,66
Lucien Mongrain	Frais de déplacement	204,48
Godfrey Plachta	Frais de déplacement incluant formation CCU 24 et 25 mai Trois-Rivières	370,10
Réjean Lahaie	Frais de déplacement	13,44
Ninon Fortier	Frais de déplacement	24,96
Monique Bernier	Frais de déplacement	43,20
Télébec Ltée	Service téléphonique	122,58
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	24,00
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,25
Ministre des Finances	Service Sûreté du Québec 1 ^{er} versement	61 280,00
Grégoire Richard	Collecte des ordures lacs 1 ^{er} de 6 versements	2 000,00
Hydro-Québec	Électricité hôtel de ville	837,74
MRC de Mékinac	Entente inspecteur 2 mois, contrat annuel logiciel géomatique, enfouissement déchets Régie avril	7 916,97
Régie incendie Vallée St-Maurice	Quote-part 3 ^e versement 2019	33 942,48
Mathieu Toupin	Soufflage de la neige chemins du Lac-aux-Sleighs et Lemère	400,00
Société St-Jean-Baptiste	4 drapeaux du Québec	111,53
Novexco inc.	Fournitures de bureau	166,94
Claude Trudel	Nettoyage site conteneurs ch. Lac-Mékinac	226,50
Acier Rayco	Ponceaux manchons Lac Missionnaire Sud	287,35
La Coop Novago	Ciment pour fixer mat caserne	13,73
Mach. W. St-Arneault & fils	Travaux de voirie divers chemins	8 536,92
Coopérative solidarité Mékinac	Produits d'entretien	21,01
Multi-Services Paul Guillemette	Balayage stationnement église et caserne et nettoyage débris conteneurs chemin du Lac-aux-Sleighs	390,40
Petite caisse	Repas bénévoles bibliothèque, poste et produits d'entretien	182,40
La Capitale assureur...	Assurances collectives	768,49

Cooke-Serrurier	4 pancartes hygiène du milieu	25,29
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux de voirie chemin du Lac-Mékinac	13 112,92
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux de voirie secteur lac Missionnaire	891,06
Les entreprises Crête (1993) inc	Pierre concassée 55.28 tonnes	630.37
Service Cité-Propre inc	Collecte et transport ordures 1 mois	6 062,84

Paiement pré-autorisé

Régime retraite des employés municipaux	Cotisations mai	536,63
---	-----------------	--------

2019-06-97 **Installation de toilettes chimiques publiques**

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu, de faire la location de deux toilettes chimiques à être installées au parc de Grande-Anse et à celui du Presbytère à partir du 15 juin, pour la saison 2019.

2019-06-98 **Demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**

Sur la proposition de Caroline Naud, appuyée par Lise Roy Guillemette il est unanimement résolu, de demander au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, s'il pouvait venir évaluer la situation problématique reliée à un barrage de castors dans le secteur du lac Mékinac.

2019-06-99 **Clôture de la séance**

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.

Je, Lucien Mongrain, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.